

***ASSAINISSEMENT TOTAL PILOTE PAR LA COMMUNAUTE
(ATPC)***

***PROTOCOLE POUR L'EVALUATION ET LA
CERTIFICATION DE LA FIN DE
DEFECATION A L'AIR LIBRE***



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ACRONYMES.....	3
1. CONTEXTE.....	4
2. DEFINITION DES TERMES.....	5
3. LES CRITERES D’EVALUATON/ CERTIFICATION	6
4. PROCESSUS D’EVALUATION/ CERTIFICATION.....	7
5. PROCLAMATION DU STATUT.....	13
ANNEXES	14

ACRONYMES

ATPC	: Assainissement Total Piloté par la Communauté
CSRéf	: Centre de Santé de Référence
DLM	: Dispositif de Lavage des Mains
DRACPN	: Direction Régionale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DRS	: Direction Régionale de la Santé
FDAL	: Fin de la Défécation à l'Air Libre
JMP	: Joint Monitoring Program
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
SACPN	: Service de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
WASH	: Water Sanitation Hygiene

1. CONTEXTE

Au Mali, la défécation à l'air libre est pratiquée par 19% de la population en milieu rural (JMP, Rapport 2013). De plus, seulement 14% de la population rurale ont accès à un assainissement amélioré et 53% de cette même population rurale ont accès à une source d'eau améliorée (JMP 2013). Avec ces couvertures et vu la croissance démographique, le Mali ne pourra pas atteindre les cibles des OMD en ce qui concerne le WASH. Diverses stratégies ont été mises en œuvre en milieu rural pour améliorer cette situation, les résultats ont démontré que la construction des ouvrages d'assainissement subventionnés ne suffit pas améliorer cette situation, mais il faut mettre les communautés au centre de la problématique de l'assainissement et à leurs résolution.

C'est ainsi que depuis 2009, l'approche «Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC)» rencontre un succès croissant chez les acteurs du secteur eau et assainissement. L'approche vise à atteindre et à maintenir le statut de la «Fin de la défécation à l'air libre». A l'aide de démonstration les communautés parviennent à faire le lien entre la défécation à l'air libre et certaines maladies générant ainsi une action collective pour arrêter la défécation à l'air libre.

Le succès croissant de l'ATPC au Mali s'est accompagné par la multiplication des acteurs nationaux et internationaux. Ainsi, l'élaboration de ce protocole veut permettre de mettre en place des procédures harmonisées pour l'évaluation et la certification pour tous les acteurs.

2. DEFINITION DES TERMES

Certification : Il s'agit de la confirmation et la reconnaissance officielle du statut FDAL. Pour le contrôle de la qualité et veiller au strict respect des directives pour la certification, la confirmation officielle est faite par un panneau et un PV de certification.

Evaluation : C'est l'inspection effectuée afin de déterminer si une communauté est FDAL.

Fin de la Défécation à l'air libre : C'est l'arrêt de la défécation en plein air dans le village et dans les environs. Atteindre le statut FDAL peut impliquer l'utilisation de toute forme de latrines qui empêchent l'exposition de selles à l'environnement avec la possibilité de monter dans l'échelle d'assainissement.

Assainissement Total : Cela comprend l'utilisation de latrines améliorées et l'arrêt de la défécation à l'air libre ainsi que l'amélioration de l'hygiène personnelle, domestique et environnementale.

3. LES CRITERES D'EVALUATION/ CERTIFICATION

Les critères de base sont ainsi libellés :

1. **Chaque famille est dotée d'une latrine équipée d'un dispositif qui limite la prolifération des mouches à partir des fosses ;**
2. **Tous les membres de la famille ainsi équipée n'utilisent que cette latrine pour déféquer ;**
3. **Chaque latrine est équipée d'un dispositif lave-main (eau + savon/ eau + cendre).**

Les points de vérification de ces critères sont :

- a. L'absence de traces de défécation en plein air dans et aux alentours du village.
- b. Tous les ménages utilisent des latrines hygiéniques ;
- c. Les latrines disposent de DLM utilisés par les ménages ;
- d. Le trou de défécation est muni d'une fermeture adéquate ne permettant pas le passage de mouche et autres insectes ;
- e. La défécation des enfants est gérée ;
- f. Les latrines sont maintenues propres ;
- g. Les écoles s'il en y a sont équipées de latrines, des dispositifs de lavage des mains et qui sont utilisés par les élèves ;
- h. Les mains sont lavées correctement avec du savon (ou des cendres) et de l'eau aux moments critiques ;
- i. Les aliments sont toujours couverts ;
- j. Les points d'eau potable dans les familles sont toujours couverts et à l'abri des animaux ;
- k. L'environnement des points d'eau (forages, puits creusés à la main, etc.) est maintenu propre ;
- l. La maison et l'environnement de la communauté sont maintenus propres ;
- m. Les déchets solides et liquides sont correctement évacués, y compris les déchets des animaux ;
- n. Les latrines sont correctement implantées (au moins 15 mètres des points d'eau et distantes des cuisines).

4. PROCESSUS D’EVALUATION/ CERTIFICATION

La phase d’évaluation et de certification du processus de l’approche permet aux communautés de célébrer les acquis et de recevoir des plus hautes autorités locales des encouragements pour conserver ses acquis. Au début des différentes campagnes, l’activité est une compétition qui pousse les communautés à adopter les bonnes pratiques d’hygiène et d’assainissement. Pour garantir la rigueur dans le processus et avec l’objectif d’attribuer le statut FDAL à une communauté démontrant un réel changement de comportement, le processus suivant doit être suivi par tous les acteurs procédant à l’évaluation de cette communauté :

- Mise en place de l’équipe d’évaluation et de certification
- Consultation des rapports de suivi post-déclenchement
- Inspection du village
- Discussions/ Echanges avec la communauté
- Proclamation du statut

L’existence de certaines contraintes (nombre important de ménages, budget et temps d’évaluation limités) ne permettent pas toujours de visiter tous les ménages. A cet effet le **taux minimum à respecter** lors de la phase d’évaluation est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nombre total de ménages	Taux minimum de ménages à visiter lors de l’évaluation
Inférieur à 25	100 %
De 25 à 50	75 %
De 50 à 100	50 %
Supérieur à 100	25

4.1 Mise en place de l'équipe d'évaluation et de certification

L'ATPC est une approche globale qui permet de mobiliser toute la communauté pour atteindre des résultats qui peuvent toucher les secteurs de l'assainissement, de l'eau, de la santé, et d'autres activités collectives d'intérêt public.

Ainsi l'équipe d'évaluation et de certification doit comprendre au tant que possible les acteurs suivants :

L'équipe de l'évaluation

- Le Directeur Régional de l'Assainissement ou son représentant ;
- Le chef SACPN ;
- Le médecin chef du CSRéf ;
- Le Maire de la Commune ou son représentant ;
- Le coordinateur de l'ONG en chargée de la mise en œuvre.

Le comité d'assainissement villageois accompagne cette équipe d'évaluation dans le village.

L'équipe de la certification

- Le Gouverneur ou le Préfet ;
- Le Directeur Régional de l'Assainissement ou son représentant
- Le chef SACPN ;
- Le médecin chef du CSRéf ;
- Le Maire de la Commune ou son représentant ;
- Le coordinateur de l'ONG en chargée de la mise en œuvre.

Le comité d'assainissement villageois de concert avec les villageois est chargé des préparatifs de la certification.

4.2 Consultation des rapports de suivi post-déclenchement

Sur la base des fiches de suivi établis par les agents de suivi, l'équipe de l'évaluation vérifiera l'exactitude des informations et pourra ainsi constater les progrès réalisés. Le plan d'action communautaire servira de référentiel pour l'atteinte des objectifs du village et de cadre de mesure pour l'équipe de l'évaluation. Les fiches suivantes doivent être fournies par la structure en charge de la mise de l'ATPC dans le village à évaluer :

- Fiche de supervision des activités ATPC dans le village ;
- Fiche de suivi post-déclenchement actualisée (niveau ménage);
- Fiche de suivi post-déclenchement actualisée (niveau village).

4.3 Visite/ Inspection du village

Check-list pour l'évaluation et la certification

	DESIGNATION	OUI	NON	REMARQUES
1	L'absence de traces de défécation en plein air dans le village et aux alentours			
2	Tous les ménages utilisent des latrines hygiéniques			
3	Les latrines des ménages disposent de DLM qui sont utilisés			
4	Le trou de défécation est muni d'une fermeture adéquate ne permettant pas le passage de mouche et autres insectes			
5	La défécation des enfants est gérée correctement			
6	Les latrines sont maintenues propres			
7	Les écoles s'il en y a sont équipés de latrines, du dispositif de lavage des mains sont fournis et sont utilisés par les élèves			
8	Les mains sont lavées correctement avec du savon (ou des cendres) et de l'eau aux moments critiques			
9	Les aliments sont toujours couverts			
10	Les points d'eau potable dans les familles sont toujours couverts et à l'abri des animaux			
11	L'environnement des points d'eau (forages, puits creusés à la main, etc.) est maintenu propre			
12	La maison et l'environnement de la communauté sont maintenus propres			
13	Les déchets solides et liquides sont correctement évacués, y compris les déchets des animaux			
14	Les latrines sont correctement implantées (au moins 15 mètres des points			

4.4 Canevas du rapport d'évaluation de l'atteinte de l'état FDAL pour un groupe de villages

Rappel des principaux éléments du projet

- Structure de mise en œuvre
- Nombre de communes et de villages concernés
- Période de déclenchement

Rappel des objectifs de l'évaluation

Période d'évaluation : du/...../..... au/...../.....

Joindre en annexe le calendrier détaillé de l'évaluation

Composition de l'équipe d'évaluation

Nom, prénom	Fonction

N.B. Ajouter autant de lignes que nécessaire

Méthodologie suivie par l'équipe d'évaluation

- Rappeler la méthode employée
- Rappeler les critères d'évaluation
- Compléter le tableau suivant

Village	Nb total de ménages	Nb total de ménages visités	%
Total			

N.B. Ajouter autant de lignes que nécessaire

Résultats de l'évaluation

- Joindre en annexe la fiche d'évaluation de l'atteinte de l'état FDAL
- Apprécier globalement les résultats de l'évaluation Apprécier la cohérence des résultats de l'évaluation avec les données contenues dans les fiches de suivi des ménages et des villages déclenchés fournies par l'ONG

Période recommandée pour la certification

Si l'évaluation est concluante, le calendrier de la certification est alors établi par la DRACPN de concert avec le responsable de l'ONG facilitatrice. Tous les participants requis seront informés du calendrier au moins 2 semaines à l'avance afin qu'ils puissent prendre les dispositions. La DRACPN informe les différentes autorités et l'ONG informe les acteurs villageois

5. PROCLAMATION DU STATUT

L'équipe de certification va compiler les résultats pour chaque village en utilisant la fiche d'évaluation (copie en annexe) en considérant les points de vérification des critères de base. Un plus grand nombre de latrines et de ménage doit être visité suivant le taux ci-dessus indiqué. Les résultats de la certification sont prononcés par le Directeur Régional de l'Assainissement en présence des acteurs et de la communauté. Si le résultat est positif, la confirmation est faite par la signature des PV signés par le Directeur Régional de l'Assainissement, le Médecin Chef du CSRéf et le Maire de la commune. Ensuite un panneau « village propre » est inauguré par le Gouverneur ou le préfet.

Annexe 2 : Procès-verbal de certification du statut FDAL

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'ASSAINISSEMENT

DIRECTION NATIONALE DE L'ASSAINISSEMENT
ET DU CONTROLE DES POLLUTIONS ET DES
NUISANCES

DIRECTION REGIONALE DE L'ASSAINISSEMENT
ET DU CONTROLE DES POLLUTIONS ET DES
NUISANCES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But - Une Foi

PROCES VERBAL DE CERTIFICATION DU STATUT DE FIN DE DÉFÉCATION A L'AIR LIBRE (FDAL)

L'an ??? du mois de ???

Nous :

- Directeur Régional de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances de
- Maire de la commune de
- Chef du Centre de Santé de Référence de

Après avoir constaté qu'à

- Chaque famille est dotée d'une latrine équipée d'un dispositif qui limite la prolifération des mouches à partir des fosses ;
- Tous les membres de la famille ainsi équipée n'utilisent que cette latrine pour déféquer ;
- Chaque latrine est équipée d'un dispositif lave-main (eau + savon/ eau + cendre).

Déclarons avoir certifié officiellement FADIEDA VILLAGE FÉDAL.

Fait à, le/...../.....

Pour la DRACPN
Le Directeur Régional

Pour la Mairie
Le Maire

Pour le Centre de Santé
Le Chef de Centre

Nom + Signature

Nom + Signature

Nom + Signature